

Commune de HUILLÉ-LÉZIGNÉ
Compte rendu de réunion Séance du 28/02/2022

L'an 2022, le 28 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lucien Boré sous la présidence de CHIRON-PESNEL Sylvie, Maire.

Présents : Mme CHIRON-PESNEL Sylvie Maire, Mmes : HOUDAYER Christine, MAZURE Nathalie, PROUST Marie-Anne, DESMARRES Françoise, BESNARDEAU Elodie, GRASSET Valérie MM : GAUTIER Dominique, LEBRUN Henri, ROLLAND Yann, GUILLORIT David, TEIXEIRA Paolo, GUERIN Yann, LEBRUN Thomas

Excusé : M DAUVEL Jérôme

Absent : M BOUVET Geoffroy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 14
- Votants : 14

Date de la convocation : 21/02/2022

Date d'affichage : 21/02/2022

Secrétaire de séance : Madame Elodie BESNARDEAU

SOMMAIRE

1. Présentation du projet de carrière sur Léznigné par l'entreprise PIGEON

Présentation du projet des carrières sur le site de l'Ouvrardière à Léznigné par l'entreprise PIGEON.

2. Compte rendu de la réunion du 01 février 2022

Lecture du compte rendu de la réunion du 01 février 2022. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Versement d'une participation au SIEMML pour les opérations d'extension de l'éclairage public

Réf : 01-28/02/22

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du comité syndical du SIEMML en vigueur arrêtant le règlement financier en vigueur,

Article 1

La commune de Huillé-Léznigné (Huillé) par délibération du conseil municipal en date du 28 février 2022 décide de verser une participation de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

- déplacement du candélabre n°19 (rue du Beignet)
- montant de la dépense : 1 879.20€ net de taxe
- taux de participation : 75% (1 879.20€)
- montant de participation à verser au SIEMML : 1 409.40 €

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Maire de la commune de Huillé-Lézigné

Le comptable de la commune de Huillé-Lézigné

Le président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

4. Aménagement de la traversée de bourg

Réf : 02-28/02/22

Madame la Maire rappelle au conseil que des travaux d'aménagement des deux bourgs vont avoir lieu et précise que ces travaux sont divisés en cinq séquences, la première tranche commencera en septembre entre les deux bourgs (panneaux à panneaux) ainsi que dans la rue du Loir. Madame la Maire propose que la société PRAGMA soit notre maître d'œuvre pour ces deux séquences et pour le reste lancer un appel d'offre

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions de Madame La Maire.

5. Demande d'amende de police - travaux aménagement de la traversée de bourg

Réf : 03-28/02/22

Madame la Maire informe le conseil que Les travaux d'aménagement de la traversée de bourg ; la jonction entre Huillé et Léznigné et la rue du Loir à Huillé peuvent être subventionnés grâce aux produits perçus des amendes de police à hauteur de 20% du montant hors taxe des travaux.

Madame la Maire propose donc de demander la dotation :

• Coût de l'opération :

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| – Postes généraux | 14 950 € HT |
| – Travaux d'assainissement EP | 30 085 € HT |
| – Travaux de voirie | 129 538.80 € HT |
| – Travaux de signalisation et divers | 16 444.50 € HT |
| – Alés | 13 371.29 € HT |
| – Etudes et frais divers | 13 371.29 € HT |
| | Total = 217 760.88 € HT |

• Plan de financement

| | |
|---|--------------|
| Autofinancement : | 108 880.44 € |
| Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 30% : | 65 328.26 € |
| Amendes de police (20%) | 43 552.18 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE la dotation des amendes de police

ADOpte le plan de financement proposé ci-dessus

CHARGE Madame la Maire du suivi de ce dossier.

6. Convention d'autorisation de travaux et d'entretien avec le département

Réf : 07-28/02/22

Madame la Maire présente la convention avec le département par rapport aux travaux destinés à sécuriser le cheminement des piétons dans la descente du bourg depuis l'église de Huillé vers Lézigné, et, d'autre part, faciliter les déplacements cyclables entre les deux communes.

La convention a pour objet :

- d'autoriser la commune de Huillé-Lézigné à réaliser des aménagements sur le domaine public routier départemental,
- de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le département et la commune de Huillé-Lézigné

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de Mme La maire et l'autorise à signer la convention.

7. Compte de gestion 2021

Réf : 04-28/02/22

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après la présentation du Compte de Gestion du Receveur, par Madame CHIRON-PESNEL Sylvie, Maire, après avoir vérifié que les résultats 2020 ont bien été repris et après avoir délibéré :

APPROUVE le compte de gestion du receveur 2021 qui fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement 642 475.07 €

Section d'investissement - 75 760.96 €

PRECISE que ce compte de gestion n'appelle pas d'observations particulières.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

8. Compte administratif 2021

Réf : 05-28/02/22

Le Conseil Municipal, après la présentation du Compte administratif, par Monsieur LEBRUN Henri, maire délégué de Lézigné, après avoir vérifié que les résultats 2020 ont bien été repris et après avoir délibéré :

APPROUVE le compte administratif 2021 qui fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement 642 475.07 €

Section d'investissement - 75 760.96 €

PRECISE que ce compte administratif n'appelle pas d'observations particulières.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstention : 1)

9. Demande de subventions 2022

Réf : 06-28/02/22

Madame la Maire présente les demandes de subventions pour l'année 2022.

Le conseil municipal, vote les subventions suivantes :

| Association | Montant accordé en € |
|-----------------|----------------------|
| Donneur de sang | 200 |
| Voltigeurs | 1000 |
| Sporting club | 900 |
| APE | 1600 |
| les timbrés | 700 |

| | |
|-------------------------|-------------|
| fondation du patrimoine | 120 |
| la préservatrice | 250 |
| GDCON Huillé | 500 |
| comité des fêtes | 1000 |
| club de l'amitié | 300 |
| Durtal vélo sport | 240 |
| la Renaissance | 250 |
| Comice agricole | 195€ |
| MIEL 49 | 500 |
| Amusil | 540 |
| total | 8295 |

Décision : pour : 14, contre : 0, abstention : 0

10. Permanences des élections

Dimanche 10 avril

Léznigné

8H00 à 10H30 : Sylvie,
 10H30 à 13H00 : Valérie, Marie-Anne,
 13H00 à 15H30 : Elodie, David, Yann Rolland
 15H30 à 18H00 : Henri, Jérôme, Murielle

Huillé

8H00 à 10H30 : Christine, Arnaud
 10H30 à 13H00 : Françoise, Paolo,
 13H00 à 15H30 : Yann Guérin,
 15H30 à 18H00 : Dominique, Nathalie,

Dimanche 24 avril

Léznigné

8H00 à 10H30 : Sylvie, Jérôme,
 10H30 à 13H00 : Valérie,
 13H00 à 15H30 : David, Yann Rolland
 15H30 à 18H00 : Henri, Murielle

Huillé

8H00 à 10H30 : Christine, Arnaud
 10H30 à 13H00 : Françoise, Paolo,
 13H00 à 15H30 : Yann Guérin ?,
 15H30 à 18H00 : Dominique, Nathalie,

11. Recrutement d'un agent administratif

Réf : 07-28/02/22

Madame la maire informe le conseil que suite au départ de Mme Théveny Adeline en janvier dernier, un retard s'est accumulé, elle propose donc de relancer un appel à la candidature pour un poste d'agent administratif.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de Madame la Maire.

Séance levée à 23h45